

DELIBERATION CFVU141-2018

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 10 octobre 2018.

Objet de la délibération : Modification de M.C.C.

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 22 octobre 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La modification de M.C.C. relative au Titre de Conseiller en Gestion de Patrimoine est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

A Angers, le 22 octobre 2018

La Vice-présidente de la formation et de la vie étudiante

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : **06 novembre 2018**

Fiche de modification des maquettes de formation

- **UFR : DEG**
- **Avis favorable du Conseil d'UFR du 27 Septembre 2018**
- **Passage   la CFVU du : 22/10/2018**
- **Rentr e universitaire: 2018-2019**

Formation concern e : Titre Conseiller en Gestion de Patrimoine**Nature de la modification (merci de cocher la case) :****Structure :**

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re : **OUI (positive = +1H)**
(joindre un argumentaire)

■ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :****D tail de la modification   compl ter au verso :**

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2017/2018	2018/2019
<p>Module 1 – Introduction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cours : Approche méthodologique de la gestion de patrimoine - Cours : Maîtrise de l’outil : calcul financier - Cours : Environnement économique : financement de l’économie et intermédiation financière - Création d’un cours : 	<p>4H</p> <p>8H</p> <p>8H</p>	<p>3H30</p> <p>7H</p> <p>7H</p> <p>Réglementation de l’activité du Conseiller en Gestion de Patrimoine / 3H30 / non évalué</p>
<p>Module 2 : Droit et fiscalité du particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modélisation Apogée à revoir 	<p>Modélisation Apogée (code matière) seulement au niveau global du module.</p>	<p>Nécessité d’une modélisation Apogée (codes matières) également pour chacune des trois matières constitutives du module, de façon à pouvoir disposer d’une moyenne globale automatisée au niveau du module.</p>
<p>Module 6 – Placements alternatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification de l’intitulé d’un cours 	<p>Le capital investissement</p>	<p>Capital investissement et crowdfunding</p>

Titre Conseiller en Gestion de Patrimoine (ESEMAP)

Apogée VDI : Responsable : Bruno SEJOURNE
 Apogée ETP : Année 2019

Enseignements	APOGEE codes matières	APOGEE codes épreuves	Heures	Enseignants	Coef.	Evaluation
Module 1 - Introduction			22		2	
Présentation de la formation			1			non évalué
Approche méthodologique de la gestion de patrimoine			3,5			non évalué
Maîtrise de l'outil : calcul financier			7		1	CT écrit 1h
Environnement économique : financement de l'économie et intermédiation financière			7		1	CT écrit 1h
Réglementation de l'activité du Conseiller en Gestion de Patrimoine			3,5			non évalué
Module 2 - Droit et fiscalité du particulier			42		4	
Fiscalité des particuliers			14		1,5	CT écrit 1h30
Régimes matrimoniaux			11		1	CT écrit 1h
Successions et libéralités			17		1,5	CT écrit 1h30
Module 3 - Patrimoine financier : produits et marchés			35		4	
Présentation des marchés financiers : monétaire, obligataire, actions, dérivés			14		1,5	CT écrit 1h
Théorie du portefeuille et comportement des actionnaires individuels			14		1,5	CT écrit 1h
Placements collectifs			7		1	CT écrit 1h30
Module 4 - Patrimoine immobilier			28		3	
Droit de l'immobilier			17		2	CT écrit 1h
Immobilier collectif			11		1	CT écrit 1h
Module 5 - Droit et fiscalité de l'entreprise			42		4	
Droit des entreprises			14		1	CT écrit 0h45
Fiscalité des entreprises			14		1	CT écrit 0h45
Aspects juridiques et fiscaux de la transmission d'entreprise			14		2	CT écrit 1h
Module 6 - Placements alternatifs			21		2	
Marché de l'art (au choix)			7		1	CT écrit 1h
Capital investissement et crowdfunding (au choix)			7		1	CT écrit 1h
L'épargne en entreprise			7		1	CT écrit 1h
Module 7 - La prévoyance			21		2	
Les régimes de retraite			7		1	CT écrit 1h
L'assurance vie			14		1	CT écrit 1h
Module 8 - Stratégie patrimoniale			42		4	
Etudes de cas			42		4	CT écrit 3h
Total annuel			253		25	